

Cig POINTE DES CHATEAUX



48 rue Georges POMPIDOU  
97436 ST LEU  
TEL : 02.62.34.88.56  
Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Saint Leu, le mercredi 13 mai 2020

# **PROTCOLE SANITAIRE**

**GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT  
DU COLLEGE POINTE DES CHATEAUX**





## CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège Pointe des Château après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.



## PRINCIPES GENERAUX

### Présentation

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

Ce protocole a été élaboré à partir du guide relatif aux collèges et aux lycées,

1. **Le maintien de la distanciation physique**
2. **L'application des gestes barrières**
3. **La limitation du brassage des élèves**
4. **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
5. **La formation, l'information et la communication**
6. **La demi-pension**
7. **L'EPS**
8. **Le CDI**
9. **Salles de repos et de travail pour le personnel**
10. **Les ateliers SEGPA**
11. **Protocoles infirmerie**

## ANNEXES

Annexe n°1 : COVID 19 : Charte de bonne conduite dans le collège

Annexe n°2 : Attribution des salles et des points d'eau

Annexe n°3 : Notes aux personnels, aux parents et aux élèves

Annexe n°4 : Courrier de Mme l'infirmière

Annexe n°5 : Protocole lavage des mains

Annexe n°6 : Port du masque à usage unique

Annexe n°7 : Port du masque réutilisable



## Préalable

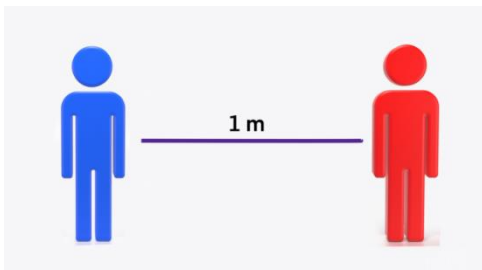
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans le collège. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## 1) Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans le collège doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.



## 2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. (Voir annexe n°5)

Il sera renforcé par l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique.

Le lavage des mains sera réalisé :

- A l'arrivée au collège ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges d'objets ou de matériel doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrières au collège fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptées à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Chaque classe aura son point d'eau unique pour le lavage des mains. (Voir annexe n°2)



## **Le port du masque**

### **Pour les personnels**

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le département fournira un kit de 4 masques lavables pour les agents. L'état fournira des masques jetables pour les personnels et les élèves. Les élèves doivent avoir leur masque en permanence sauf à la cantine, il le garde jusqu'à la sortie et jusqu'à dans le bus pour ceux qui sont transportés. Les masques seront distribués le jeudi 14 pour les adultes et le lundi 18 pour les élèves.

### **Pour les élèves**

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège et lycée en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient. (Voir annexe n°6 et 7)

Le masque du lendemain sera distribué tous les matins lors de l'arrivée au collège. Le masque de l'après-midi sera distribué à la sortie du réfectoire.

Une distribution de masques sera mise en place à l'entrée des bus pour le premier jour.

## **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Les portes et fenêtres resteront ouvertes toute la journée.

L'utilisation des brasseurs d'air et des climatiseurs ne sera pas autorisée ; les fenêtres seront ouvertes 15 min avant les cours et pendant pour permettre l'aération des salles.



### 3) La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. La CHS du collège a défini, avant sa réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

**Organisation retenue :** La réouverture des classes sera progressive, à compter du 18 mai, en commençant par les classes de 6e et de 5e.

Les cours se dérouleront en groupe comprenant au maximum 15 élèves (8 pour la SEGPA) dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités d'une semaine sur deux.

1ère semaine (du 18 au 22 mai) : groupe A des 6ème et 5ème

2ème semaine (du 25 au 29 mai) : groupe B des 6ème et 5ème

3ème semaine (du 2 au 5 juin) : groupe A de 4ème et 3ème

4ème semaine (du 8 au 12 juin) : groupe B des 4ème et 3ème, puis on recommence. Seuls les bâtiments B, C et K seront utilisés par les élèves (B pour les 5ème et C pour les 6ème, K pour les élèves de SEGPA) car ils disposent de plus de points d'eau.

Pour les 6ème et les 5ème, l'enseignement se fera en présentiel sur une semaine et en distanciel pour les 4ème et 3ème jusqu'au 29 mai.

Entre deux cours, les élèves seront dans leurs salles en attendant les professeurs et des AED feront la « surveillance » dans les coursives en faisant le va et vient devant les salles ; les rideaux devront être ouverts ;

Conformément aux recommandations du protocole national, nous allons privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe. En cas de permanence celle-ci se fera dans la classe des élèves concernés. Chaque élève aura une place (table, chaise) attitrée qu'il gardera. Cette table sera marquée de son nom.

De ce fait les inclusions 6° de la SEGPA seront suspendues dès le 18 mai. Chaque élève qui bénéficiait d'une inclusion restera dans sa classe d'origine. Les classes d'art plastique et musique reprendront une structure collège ou SEGPA.

Les salles spécialisées (technologie, musique, physique-chimie, langues) sont pour l'instant neutralisées et sont utilisées classiquement ; ce point sera à revoir éventuellement pour la rentrée d'Août 2020-2021.

EPS : le gymnase sera neutralisé ; seul l'accès au stade et au plateau sportif sera possible.

**L'arrivée et le départ de l'établissement :** Au niveau des bus : descente des élèves bus par bus, passage par le grand portail. Au niveau des élèves non transportés : entrée par le grand portail

Distribution de gel et de masques aux élèves qui n'en n'auraient pas, puis les élèves vont rejoindre les bâtiments correspondants à leur niveau, information donnée par un affichage.

Prise en charge des classes dès la sonnerie par les enseignants selon l'EDT de la semaine A, début du lavage des mains aux points d'eau qui leurs sont attribués (voir annexe n°2).

Départ : Bâtiment B : sortie par le portail du réfectoire et pour les bâtiments C et K une sortie par le portail général.

**Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :** les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Une signalétique (rond vert) indiquera les escaliers,

Une signalétique (rond rouge) indiquera les zones interdites (regard vers la montagne : montée des escaliers sur la gauche, descente sur la droite, tables, bancs...).

Des panneaux d'affichage disséminés dans le collège seront installés afin de rappeler les gestes barrières ou d'indiquer les bâtiments à rejoindre selon les niveaux des classes présentes (voir annexe n°3).

**Les récréations** sont organisées par bâtiment, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles seront remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.





#### 4) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

##### **Nettoyage de l'établissement :**

*Salle de classes* : deux nettoyages par jour prévus le matin et le midi (salles, interrupteurs, poignées...), salles aérées en permanence (fenêtres et portes ouvertes), dont une désinfection avec un nettoyant virucide.

*Restaurant scolaire* : Le restaurant scolaire sera désinfecté avec virucide entre chaque service.

*Mobilier de cours et rambardes* : Une désinfection par jour avec un nettoyant virucide.

*Sanitaires* : Une désinfection par jour avec un nettoyant virucide.

*Bureau des personnels* : Une boîte de lingettes désinfectantes (ou matériel de désinfection équivalent) sera à disposition des personnels pour nettoyer le matériel (souris, clavier...) dans chaque classe et dans les salles de travail.

*Ateliers de SEGPA*, chaque professeur concerné, proposera un protocole sanitaire adapté (Les élèves sont déjà habitués à l'entretien de ces ateliers)



## 5) La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'aide de la CHS, a établi un plan de communication détaillé à destination des élèves, de leurs parents et des membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. L'infirmière apportera son appui et son expertise à ces actions de formation. La formation est programmée le **jeudi 14 mai** au matin (voir note de service 76)

### Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture. Un courrier construit en suivant les recommandations de la CHS sera diffusé par pronote, sur le site WEB du collège (**Voir annexe n°3**) ainsi qu'un mot de Mme l'infirmière. (**Voir annexe n°4**)  
La vie scolaire se chargera jeudi 14 mai et vendredi 15 mai de contacter les parents par un SMS pour la reprise :

Envoi aux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : « réouverture du collège du 18 mai au 29 mai pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> uniquement »

Puis par groupe : groupe A des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : « votre enfant peut être accueilli du 18 mai au 22 mai »

Groupe B des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : « votre enfant peut être accueilli du 25 mai au 29 mai »

Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, l'envoi du texto de la reprise se fera plus tard, quand une date aura été fixée (prévue normalement le 2 juin)

Un bilan sera fait en cours de période : chaque coordinateur (personnels, enseignants, parents...) fera remonter les ressentis, les expériences par mail au chef d'établissement et une nouvelle CHS sera prévue avant la sortie.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains**. Réalisée par les enseignants, celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, ...).

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournira des kits de communication adaptés à cet effet. L'infirmière de l'éducation nationale apportera également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une charte de bonne conduite à signer par les élèves et les familles sera remise aux élèves dès le lundi, celle-ci devra être rendue au Professeur principal le mardi. (**Voir annexe n°1**)

Un débriefing avec les élèves sur le confinement/déconfinement pourra être mis en place si l'enseignant le souhaite.

Madame l'infirmière passera dans toutes les classes pour une discussion sur le vécu du confinement/déconfinement avec les élèves au cours deux premiers jours de classe.



## 6) La demi-pension

### Organisation

- Un service par niveau (6°), l'autre niveau (5°) restera dans sa zone de récréation (avec respect des distances).
- Une file d'attente respectant la distanciation sociale, pour cela un marquage au sol en quinconce (rond vert) indiquera à l'élève sa place.
- Pour les autres élèves du même niveau, ils patienteront dans leur zone de bâtiment avant d'intégrer la file d'attente.
- « Un trait de gel » sera mis au niveau des mains avant de rentrer dans la file « réception du plateau ».
- Le plateau sera remis par un agent.
- Les couverts, verres et serviettes seront positionnés sur les tables, en quinconce afin de respecter les règles de distanciation sociales. Ceci indiquera à l'élève la place à prendre
- Si un enfant a besoin de quelque chose (comme de l'eau) c'est un AED qui le servira.
- Un sens de circulation à l'intérieur du restaurant scolaire sera organisé par un agent afin d'éviter tous croisements et de faire en sorte que les places situées en fond de la salle soient occupées en premier.
- A chaque changement de service, les agents retireront les plateaux repas et désinfecteront les tables et les chaises.



## 7) L'EPS

### PROTOCOLE EPS Post confinement – Mai 2020 – Collège Pointe des Châteaux

Considérant

1- Le protocole sanitaire « Etablissements secondaires » du ministère du 05/05/2020, respectivement :

- Les rappels fondamentaux
- Les mesures à appliquer
- Les points de contrôle

2- Les recommandations et obligations académiques des IPREPS dans le dossier « Pour une reprise adaptée et sécurisée en EPS », rentrée mai 2020, du 04/05/2020

L'équipe EPS propose l'organisation suivante :

Installations utilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PLATEAU COUVERT : entrée par l'escalier / sortie par le portillon côté bâtiment C (pas de croisement)</li> <li>- Le STADE dès ouverture</li> </ul>
Nombre d'élèves par professeur	Trouver un bon compromis (dans le cadre d'un maximum de 15 élèves) pour garantir les conditions optimales de sécurité pour les élèves en <b>mouvement et essoufflés</b> , à savoir : réserver <b>au moins 9m2 par élève</b> (surface par élève de 3m x 3m)
Tenue	La recommandation ministérielle est de demander aux élèves de venir en tenue d'EPS dès le matin, nous ajoutons : avec une tenue de rechange possible, au moins un tee-shirt propre.
Port du masque en EPS	Il n'est pas conseillé de porter le masque en activité sportive : risque d'humidification rapide le rendant inefficace Ne pas mettre ni sur le front, ni sur le menton La distanciation physique reste la règle
Hydratation	<b>Chaque élève doit prévoir sa bouteille d'eau et en être responsable</b>
<b>FORMAT PEDAGOGIQUE</b>	
Pratique individualisée / Aménagement des installations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le plateau couvert : 9m2 par élève avec un tapis à demeure (surfaces fixes préparées à la « pré-rentrée des 14 et 15 mai » par les professeurs en quadrillant les contours des surfaces avec ruban adhésif large)</li> <li>- Chaque élève pourra y poser une serviette de bain personnelle</li> </ul>
Support	<p>► <b>Carnet de pratique</b> avec figures, photocopié pour chaque élève suivant la trame :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echauffement articulaire</li> <li>- Sollicitations cardio-vasculaire</li> <li>- Renforcement musculaire</li> <li>- Récupérations inter-exercices</li> <li>- Retour au calme</li> </ul> <p>Ce support est transférable aux élèves poursuivant le télétravail à la maison</p> <p>► <b>Séance de stretching</b> (étirements) – activité douce et relaxante</p> <p>► <b>Marche active et stretching</b> front de mer Kelonia</p>
Objectif	<p><b>Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'exercices suivant 3 niveaux d'intensité (nombre de fois réalisé ou temps pour chaque exercice), intensité propre à chaque élève</li> </ul>

Accompagnement individualisé	Le professeur accompagne chaque élève et : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donne les critères de réalisation et consignes de sécurité</li> <li>- Observe et Régule l'intensité adaptée aux caractéristiques de l'élève (précise le niveau de sollicitation)</li> <li>- Indique le temps de récupération</li> <li>- Fait rendre compte des ressentis</li> </ul>
Evaluation	Formative
Désinfection des supports	Solution hydro-alcoolique suivant possibilité
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaporisateurs de solution hydro-alcoolique</li> <li>- Rouleaux de papier absorbant</li> <li>- Rubalise / ruban adhésif large, couleur claire ou vive</li> </ul>

<p><b><u>Message à transmettre aux élèves via la note aux parents pour la reprise</u></b></p>	<p><b>EPS</b></p> <p>L'activité physique est primordiale pour le maintien d'une santé et d'un bien-être physique et psychique pour les enfants.</p> <p>La reprise de la pratique se fera sous forme individualisée, dans un milieu aéré, suivant des surfaces de 9m<sup>2</sup> par élève sur le plateau couvert du collège ou suivant un parcours sportif modéré dans le respect des règles de distanciation, du collège au site du front de mer de Kelonia</p> <p><b>Les manipulations de matériel et activités de contact sont proscrites.</b></p> <p>Chaque élève suivra un entraînement personnalisé (échauffement / sollicitations cardio-vasculaire et musculaire / renforcement musculaire) et une activité douce et relaxante de stretching (étirements / respiration-yoga)</p> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ venir au collège en tenue de sport le jour de l'EPS (avoir un tee-shirt de rechange éventuellement)</li> <li>▶ Apporter une grande serviette de bain ou un paréo (à usage strictement personnel)</li> <li>▶ Apporter si possible une corde à sauter</li> <li>▶ <b>Avoir une bouteille d'eau ou gourde à usage strictement personnel</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Les professeurs d'EPS</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Contribution au socle commun de connaissances et de compétences</b>	
<b>D1</b>	Développer sa motricité, ses ressources
<b>D2</b>	S'approprier des outils et méthodes / Savoir se préparer et s'entraîner
<b>D3</b>	Partager des règles / Exercer sa responsabilité
<b>D4</b>	Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
<b>D5</b>	Connaissance du monde social / Représentations de l'activité humaine

#### **Protocoles sanitaires dépendant de la logistique du collège**

▶ **Démoustication du collège contre la DENGUE** : Saint Leu est fortement touchée par la DENGUE, avec des cas sévères, et le collège est exposé à la prolifération des moustiques, notamment autour du plateau couvert. Un traitement de démoustication sera fait au collège, ajouté au dégagement des acacias derrière les grillages.

11/05/2020, Michèle D'OUTREWE, Coordinatrice pédagogique EPS



## 8) Le CDI

### LES PHASES DE DÉCONFINEMENT DU CDI

#### **PHASE 1 : LOCAUX FERMÉS**

A partir de la rentrée des élèves, nous pouvons reprendre le prêt des documents à destination de l'ensemble du collège.

#### **PROTOCOLE DE PRÊT ET DE RETOUR DE DOCUMENTS**

- Les élèves déposent les documents qu'ils rendent, dans un sachet, sur le chariot CDI quand ils arrivent dans l'établissement.
- Ils déposent également leur liste de souhait s'ils ne peuvent le faire via pronote, de la maison.
- Les documents rendus sont désinfectés et mis en quarantaine 4 jours. Le studio de web radio sera, pour l'occasion, transformé en salle de quarantaine. **Il devra être désinfecté au préalable.**
- Une fois sortis de quarantaine, les documents pourront être prêtés à nouveau.
- Les commandes seront préparées dans la journée et les élèves pourront récupérer leurs documents, rangés dans un sachet à leur nom sur le chariot. On peut également envisager une distribution directement dans les classes.
- Besoin de gel hydroalcoolique, de masque pour la documentaliste, et de produit de désinfection pour les locaux et les livres.

#### **PHASE 2 : OUVERTURE PARTIELLE**

On peut envisager rapidement une ouverture partielle du CDI. Le CDI peut, par exemple, accueillir 6 élèves à la demi-journée, issus de classes qui n'ont pas cours ce jour là.

#### **PROTOCOLE DE RÉCEPTION DE PUBLIC**

- 6 postes d'ordinateurs nominatifs en service sur les 12 postes actuellement au CDI, afin de respecter très largement la distanciation sociale.
- Les postes sont nettoyés chaque demi-journée.
- Tout document utilisé part en désinfection et quarantaine.
- Les déplacements dans les rayons se font élève par élève.
- La récréation se fait sur la « terrasse » du CDI.
- La salle de lecture autonome reste fermée.

#### **PHASE 3 : OUVERTURE TOTALE AVEC DISTANCIATION SOCIALE**

Le CDI peut recevoir une 15aine de personnes chaque heure mais la reprise des activités de groupe, de l'accueil de classes, des activités culturelles (ciné-club, web radio, Incorruptibles ...) n'est pas envisagée pour l'instant.

#### **PROTOCOLE DE RÉCEPTION DE PUBLIC**

- Accueil de 15 élèves maximum.
- Respect des règles de distanciation.
- Port du masque lors des déplacements dans le CDI.
- Tout document utilisé part en désinfection et quarantaine.

#### **PHASE 4 : OUVERTURE NORMALE**

Esérons qu'à la rentrée de Septembre, la situation sanitaire sera redevenue satisfaisante et que nous pourrons reprendre le fonctionnement normal du CDI.



## 9) Salles de repos et de travail pour le personnel

- 6 salles de repos et de travail seront mises à la disposition du personnel : 2 salles informatiques (le CDI 1 et la C22) ; l'aquarium et 3 salles de permanences.
- 
- Une salle informatique sera ouverte afin de permettre aux enseignants de poursuivre leur travail de préparation.
- Chaque personnel sera responsable du nettoyage de son poste de travail.
- Chaque enseignant devra nettoyer son poste de travail : il disposera d'un gel, d'un virucide et d'un rouleau de papier qui seront mis à sa disposition dans la salle des professeurs afin d'éviter que les produits ne restent dans la salle de classe à portée des enfants.
- Un film plastique sera également mis par les agents sur chaque clavier pour en faciliter le nettoyage et éviter qu'il s'abîme.

## 10) Les ateliers SEGPA

Avant la réouverture du collège, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques professionnels pour que le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail soient respectés.

- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
  - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation par l'enseignant ou par les élèves.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe par les enseignants.



## 11) L'infirmierie

### A) Organisation de l'infirmierie

A mettre en œuvre pour respecter les prises en charge des élèves et des personnels en cas de suspicion de covid 19 et en dehors de ce cas.

1. Salle dédiée « COVID »
  - Salle d'attente : devient la salle « COVID »
  - La porte principale est condamnée ; elle est réservée en cas de sortie COVID
  - Enlever les bancs ; (les mettre dehors) et les fauteuils en tissu
  - Mettre le lit avec matelas plastique et le fauteuil noir
  - Matériel : blouses, lunettes, masques, GHA , savon, papier essuie mains, mouchoirs, lingettes ou produit virucide, gobelets plastiques, eau
  - Thermomètre oxymètre appareil tension stéthoscope poubelle à pédale sac poubelle
  - Les toilettes seront exclusivement réservées au cas COVID si besoin
  - La panière linge salle avec un sac poubelle dans la salle COVID
  - La sortie se fera par la « porte de la cour »
2. Salle de repos hors cas Covid
  - Un lit
  - Un fauteuil roulant
  - Une civière
3. salle d'attente
  - A l'extérieur ; devant la vie scolaire ;
  - Placer 4 chaises
4. Désinfection de l'infirmierie : Cf protocole

L'entretien des locaux doit être effectuée « en dehors de présence des élèves et des professeurs » 2 fois /jour pas de balayage à sec. Lavage du linge à 60° : mettre un tablier un masque des gants pour manipuler le linge sale ( cf protocole conseil départemental )

5. Désinfection en cas de suspicion : Cf protocole

Matériel, masques, gel, gants, surblouse, lunettes ou visière, poubelle avec pédale, gobelets en plastiques

Affiches à mettre dans les classes et points d'eau : cf affiches du ministère, les bons gestes, le lavage des mains ...



## **B) Conditions d'accès à l'infirmierie**

1) A la demande de l'élève lui même

Salle d'attente : à l'extérieur : chaises (4)

Respect des distances de sécurité par marquage. Se faire connaître à la vie scolaire, l'infirmière vient chercher l'élève. Si urgent, l'AED téléphone à l'infirmière. En fonction des signes et si suspicion salle dédiée COVID.

Sinon, bureau IDE et/ou salle de repos

2) A la demande des personnels :

L'élève sera accompagné à l'infirmierie comme de manière ordinaire. Si besoin, le personnel appelle l'infirmière qui se déplace.

3) En cas d'absence de l'IDE :

L'élève se présente à la vie scolaire. Si l'élève présente des signes ; l'isoler dans la salle dédiée ; appeler les parents ; Cf protocole suspicion. Ne pas oublier le nettoyage désinfection.

4) le personnel

En fonction des signes, le personnel se présente à l'infirmierie ou l'infirmière se déplace. Les modalités seront expliquées aux élèves. Des affiches seront mises pour informer sur la zone d'attente ; la porte de l'infirmierie sur les modalités d'accueil, les gestes barrières.

5) Un protocole suspicion COVID 19 est créé

6) Une fiche spécial COVID 19 de suivi est créé pour faire la liaison avec le médecin traitant (signes, paramètres vitaux, contacts)

## **C) Procédure de gestion d'un cas COVID 19**

### **1) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc :

- Appeler l'infirmière (vie scolaire si absente) ou accompagner l'élève à l'infirmierie
- En cas de l'absence de l'infirmière ; l'AED appelle le CPE
- Isoler immédiatement l'élève avec un masque s'il n'en porte pas à l'infirmierie dans la pièce dédiée (ancienne salle d'attente) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale
- Evaluer les signes évocateurs ; si besoin appeler le 15
- La fiche de suivi « élève » qui se trouve dans la salle dédiée peut être utilisée pour aider à évaluer les signes ; du matériel de protection est à disposition dans la salle dédiée
- Respecter impérativement les gestes barrière
- Appeler sans délai les parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ou pour accompagner les services d'évacuation
- Rappel par l'infirmière ou le CPE de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- L'infirmière pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyer la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant
-

### **En cas de test positif**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- La psychologue et l'infirmière pourront apporter leur appui (suivi et soutien)

### **2) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte**

- Isoler immédiatement l'adulte avec un masque s'il n'en porte pas
- Contacter l'infirmière ou CPE ou chef d'établissement
- Si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible, l'isoler dans la salle dédiée
- Evaluer les signes évocateurs ; si besoin appeler le 15

La fiche de suivi « adulte » qui se trouve dans la salle dédiée peut être utilisée pour aider à évaluer les signes ; du matériel de protection est à disposition dans la salle dédiée

- Respecter impérativement les gestes barrière.
- Rappeler de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyer de manière approfondie la pièce dédiée où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

### **En cas de test positif**

- Information par le principal des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- La psychologue et infirmière apportent leur appui (suivi et soutien)



## ANNEXES

Annexe n°1 : COVID 19 : Charte de bonne conduite dans le collège

Annexe n°2 : Attribution des salles et des points d'eau

Annexe n°3 : Notes aux personnels, aux parents et aux élèves

Annexe n°4 : Courrier de Mme l'infirmière

Annexe n°5 : Protocole lavage des mains

Annexe n°6 : Port du masque à usage unique

Annexe n°7 : Port du masque réutilisable



### **COVID-19 : Charte de bonne conduite dans le collège**

Dans le cadre de la réouverture du collège, les élèves s'engagent à :

- Respecter les gestes barrières, éviter tout contact avec les autres (ne plus se serrer la main, ne plus faire d'accolade, ne plus se faire la bise, distance d'un mètre, garder son masque ...)
- Respecter l'obligation de rester dans la zone correspondante au niveau de classe (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
- Respecter strictement l'attribution du pupitre et de la chaise dans la salle de classe.
- Se laver les mains au savon à l'entrée et à la sortie de la salle de classe dans le point d'eau mis à disposition par l'établissement.
- Eternuer et tousser dans un mouchoir en papier et jeter le mouchoir dès qu'il est utilisé, à défaut de mouchoir, utiliser le pli du coude. Se laver les mains.

Dans le cas d'un élève malade, il sera conduit à l'infirmerie et un parent devra impérativement le prendre en charge le plus rapidement possible.

Devant tout signe suspect : fièvre, toux, courbatures, fatigue, contacter votre médecin qui vous indiquera la conduite à tenir.

**Tout élève qui ne respectera pas les consignes de sécurité sera immédiatement sanctionné.**

LE COVID-19 est une infection contagieuse qui peut être grave. Il en va de la santé de chacun. C'est pourquoi les recommandations ci-dessus ne sont pas à prendre à la légère, c'est en les adoptant que nous pourrions nous protéger efficacement.

Signature des élèves et des parents



Attribution des salles et des  
points d'eau

**Bâtiment B**

Classes		effectif	Salle	Point d'eau	WC
5A	4A	15	B21	FONTAINE 1 BLOC A	WC FILLE 1 et 2 BLOC B WC GARÇON 1 et 2 BLOC B WC BLOC A
5B	4B	15	B22	FONTAINE 2 BLOC A	
5C	4C	15	B23	BAC1 COURS B	
5D	4D	15	B24	BAC2 COUR B	
5E	4E	15	B31	B31	
5F	4F	15	B43	B43	
5G	4G	15	B41	WC ETAGE 4 BLOC B	
5H		15	B33	FONTAINE 3 BLOC A	

**Bâtiment C**

6A	3A	15	C11	C11	WC FILLE BLOC C
6B	3B	15	C12	C12	
6C	3C	15	C21	WC FILLE BLOC C	
6D	3D	15	C23	C23	WC GARÇON BLOC C
6E	3E	15	C31	WC GARÇON BLOC C	
6F	3F	15	C32	C32	
6G	3G	15	C33	C33	

**Bâtiment K**

6S1		8	K21	LOCAL BLOC K	WC gymnase fille WC gymnase garçon
6S2		8	K01	WC FILLE BLOC K	
5S1		8	P4	VESTIAIRE FILLE BLOC I	
5S2		8	P5	WC GARÇON BLOC K	
4S1		8	K11	ARELIER BLOC K	
4S2		8	K22	VESTIAIRE GARÇON BLOC I	
3S1	3S2	8	K23	K23	

**Bâtiment E**

Ulis		6	E25	E25	WC bloc E
------	--	---	-----	-----	-----------

Salles de travail et de  
repos pour les  
personnels

CDI1
C22
PERM 1
PERM 2
PERM 3

Clg POINTE DES CHATEAUX



48 rue Georges POMPIDOU  
97436 ST LEU  
TEL : 02.62.34.88.56  
Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Le Principal  
Aux  
Personnels du collège, parents et élèves

### Réouverture du collège Pointe des Châteaux

Madame, Monsieur, chers élèves

L'École de la République est le bien commun de la Nation et de tous ses enfants. C'est pourquoi le Président de la République a décidé d'engager un processus progressif de déconfinement scolaire tenant compte des impératifs sanitaires mais aussi sociaux dans ce moment grave de l'histoire de notre pays.

L'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à [un protocole sanitaire très strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement.](#)

La commission Hygiène et Sécurité du collège s'est déjà réunie deux fois afin d'adapter les consignes nationales au collège Pointe des Châteaux. Elle se réunira une dernière fois le mardi 12 mai pour finaliser notre protocole. Le conseil d'administration sera consulté sur ce protocole le jeudi 14 mai à 14h.

- La réouverture des classes sera progressive, à compter du 18 mai, en commençant par les classes de **6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>**.
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur **le libre choix des familles**, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas présent reste en lien avec le collège et suit un enseignement à distance avec « **pronote** ».
- L'accueil des élèves commencera par une information/formation sur les gestes barrières, la signature de la charte de bon comportement et la présentation du protocole de fonctionnement du collège.
- Les cours se dérouleront en groupe comprenant au **maximum 15 élèves** (8 pour la SEGPA) dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités **d'une semaine sur deux**.
- Semaine du 18 au 22 mai : la **première moitié** des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>
- Semaine du 25 au 29 mai : la **deuxième moitié** des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>
- Les familles seront informées **par SMS** de la semaine pour leur enfant.
- Les élèves seront **regroupés par niveau et par bâtiment** : Bâtiment B les 6<sup>ème</sup>, Bâtiment E les 5<sup>ème</sup>, Bâtiment K les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA.
- Le déplacement dans le collège sera organisé pour que les élèves ne se croisent pas.
- Chaque classe aura **son point d'eau** pour le lavage des mains.
- Chaque élève aura **sa place** dans sa salle identifiée par un marquage.
- Les fenêtres et les portes **resteront ouvertes**.
- Le respect **des gestes barrière sera obligatoire** : port du masque grand public, lavage des mains, distance d'un mètre, absence de contact physique, toux dans son coude.
- Les salles seront nettoyées **deux fois** par jour, dont **une désinfection**.
- Le **restaurant scolaire** sera ouvert pour deux services dans le respect des règles de distanciation, avec placement identifié et désinfection entre les services.
- Les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège : elle doit **être inférieure à 37.8°**.

A ce jour, nous n'avons pas encore d'informations sur :

- Le ramassage scolaire.
- La livraison des repas.
- La livraison des masques.
- La date de livraison des désinfectants « virucide » (nous n'avons que des produits désinfectants « fongicide » et « antibactérien »)

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons ces informations.

Le Principal  
Jean-Luc Macé

Clg POINTE DES CHATEAUX



48 rue Georges POMPIDOU  
97436 ST LEU  
TEL : 02.62.34.88.56  
Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Chers parents,

Vos enfants vont reprendre le chemin de l'école mais pas tout à fait de manière ordinaire.

Un courrier vous a été adressé par M. Macé, principal du collège qui précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces recommandations issues des mesures sanitaires du protocole national

**Votre enfant DOIT rester à la maison**

- Si, avant de partir au collège, il présente des signes : fièvre > 37°8, toux, rhume, difficultés respiratoires, maux de gorge, signes digestifs, fatigue, perte du goût, perte de l'odorat...
- Si un parent présente ces mêmes symptômes ou est identifié comme cas de Covid 19

**Nous vous conseillons de demander l'avis de votre médecin traitant**

- Si votre enfant est porteur d'une pathologie chronique
- S'il a un PAI,
- Si un membre de la famille a une maladie chronique, si des personnes âgées vivent à domicile,

**Au collège**

Votre enfant aura dès la première heure de cours une formation et une information sur les gestes barrières et la distanciation physique ainsi que les différentes mesures à respecter

Nous vous remercions d'aborder ces notions avec lui afin de garantir l'application permanente de ces règles. Vous pouvez vous aider par des vidéos sur le net,

De préciser à votre enfant qu'il devra apporter son matériel personnel et ne pas le prêter à ses camarades (livres, stylos, etc) et qu'il devra limiter les transferts d'objets et matériel au strict nécessaire.

D'apporter un sac plastique ou en papier pour mettre son masque souillé en milieu de journée, des mouchoirs jetables et une bouteille d'eau.

**Protocole en cas de suspicion ou en cas avéré de COVID 19**

Ce protocole dont la prise en charge d'un élève ou d'un personnel est établi selon les directives nationales

Si besoin, afin de vous joindre le plus rapidement possible, nous vous remercions de mettre à jour vos coordonnées téléphoniques auprès de la vie scolaire

Je reste à votre disposition quel que soit le motif

Mme Lecoq,  
Infirmière de l'Education Nationale  
Par Pronote ou au 0262342299 ligne directe

## LAVAGE A L'EAU ET AU SAVON

# Le lavage des mains - Comment ?

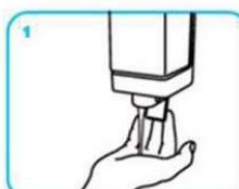
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES  
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



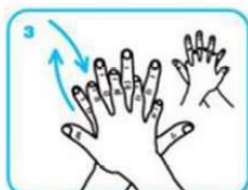
Mouiller les mains  
abondamment



Appliquer suffisamment de savon  
pour recouvrir toutes les surfaces  
des mains et frictionner :



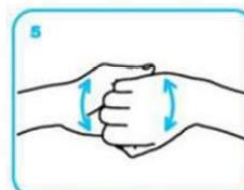
Paume contre paume par  
mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un  
mouvement d'avant en arrière exercé  
par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume  
contre paume, doigts entrelacés,  
en exerçant un mouvement  
d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant  
dans la paume des mains  
opposées avec un mouvement  
d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche  
par rotation dans la paume  
refermée de la main droite,  
et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite  
par rotation contre la paume de  
la main gauche, et vice et versa.



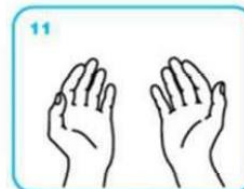
Rincer les mains  
à l'eau,



sécher soigneusement les mains  
avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à  
l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes



## MASQUES A USAGE MEDICAL DIT « MASQUE CHIRURGICAL » A USAGE UNIQUE.

### Informations destinées aux utilisateurs

Les masques à usage médical sont principalement destinés à protéger contre la transmission d'agents infectieux et, dans certaines circonstances, à protéger la personne qui les porte contre les projections de liquides susceptibles d'être contaminés. Les masques à usage médical peuvent également être portés par des personnes pour réduire le risque de propagation des infections, notamment dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

Les masques à usage médical de type I sont conformes à la norme NF EN 14683 d'août 2019.

Toute manipulation d'un masque doit être encadrée par des gestes d'hygiène des mains.

Ces masques sont constitués de plusieurs éléments qui ont une fonction précise :

- un écran organisé en plusieurs couches (appelées parfois plis), dont l'interne et l'externe sont en non tissé, une couche intermédiaire, ou média filtrant, assure la fonction de filtration,
- la barrette nasale : elle permet d'ajuster le masque à la forme du nez, d'éviter aussi les fuites et de réduire la formation de buée sur les lunettes,
- les liens ou les fixations auriculaires : qui permettent la fixation des masques au visage.

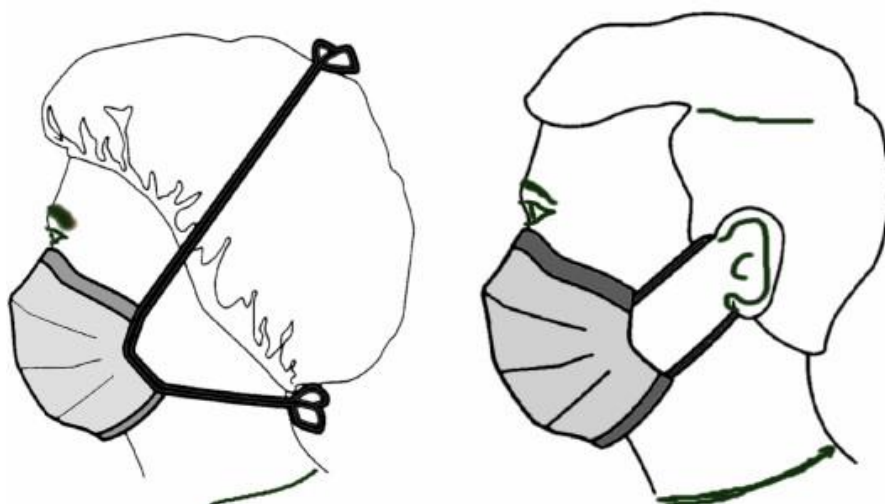
### Bon à savoir :

Les masques à usage médical ont un « sens » à respecter lors de la mise en place :

- il convient de présenter à l'extérieur la mention imprimée sur le masque.
- en l'absence d'indication spécifique, on applique sur le visage le côté le plus rembourré de la barrette.

### Important :

Le port de ces masques ne doit pas dépasser la durée maximale de temps correspondant à leur efficacité, dans la limite de l'acceptabilité et de l'intégrité du masque durant leur activité professionnelle (à changer toutes les 4 heures selon les préconisations du fabricant).



Bonnes modalités d'attache des liens

## Règles du port du masque à usage médical



Friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou lavage à l'eau et au savon.



Prenez le masque, **le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur**. Placez-le sur le visage en le tenant par les **lacets supérieurs**.



Nouez les lacets supérieurs **sur le haut de la tête**, puis nouez les lacets inférieurs **au niveau de la nuque**. Ne pas tenir compte de cette étape si le masque à élastique.



Pincez le haut du masque sur la **racine du nez**.



Abaissez **le bas du masque** sous le menton.



À partir de cet instant, ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le **après quatre heures** ou **dès qu'il est mouillé**.



Avant retrait du masque, friction des mains par **solution hydroalcoolique** ou lavage à l'eau et au savon.



Ôtez le masque en veillant à **ne toucher que les lacets/élastiques**. Détachez ceux du bas, puis ceux du haut.



Jetez le masque **dans une poubelle munie d'un sac-poubelle et d'un couvercle**, puis lavez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

PO.HS.3	Procédure d'utilisation et d'entretien de masques réutilisables en tissu	Date de création : 06/04/20
V01		Date d'application : 20/04/20
Page 27/4		DIRECTION EDUCATION

Cette procédure vise à conseiller sur la conception, l'utilisation et l'entretien de masques bucco-nasaux en tissu dans le cadre de la protection des personnes contre le Covid-19 en l'absence de masque à usage unique. Elle est rédigée pour le personnel ATTEE travaillant au sein des services de restauration des collègues.

### 1. Conseils sur l'utilisation

Pour être efficace, le masque doit être correctement utilisé. Pour cela, il est recommandé de le porter sur une peau nue (c'est-à-dire, sans présence des cheveux au contact avec la peau de l'utilisateur et, pour certaines personnes, une peau rasée) et de respecter les étapes suivantes :

#### 1.a) Mise en place du masque

1. S'assurer que le masque utilisé a bien été lavé au préalable selon les recommandations du chapitre 3. Entretien,
2. Se laver les mains à l'eau et au savon,
3. Repérer le haut du masque,
4. Placer le masque sur le visage en respectant le côté extérieur et intérieur,
5. Passer les élastiques ou liens derrière les oreilles ou la tête sans les croiser,
6. Ajuster le masque sur le visage, pour qu'il recouvre parfaitement le visage (l'abaisser sous le menton puis bien couvrir la bouche et le nez),
7. Une fois ajusté, ne plus toucher le masque barrière avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique,
8. Ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation.



#### 1.b) Retrait du masque

1. Le cas échéant, il est nécessaire au préalable de retirer ses gants de protection,
2. Se laver les mains à l'eau et au savon,
3. Retirer le masque barrière en saisissant par l'arrière les élastiques ou les liens sans toucher la partie avant du masque barrière,
4. Placer le masque barrière à laver dans un collecteur spécifique (à commande non manuelle) réservé à cet usage,
5. Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir enlevé le masque.

La durée d'utilisation recommandée doit être inférieure à 3 heures. Au-delà, il est conseillé de le changer.

### **3. Entretien du masque**

Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est souillé, mouillé ou mal positionné sur le visage. Le lavage doit être réalisé quotidiennement. L'entretien des masques est à privilégier en interne au niveau de l'établissement ou externalisé.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des produits spécifiques autres que le détergent habituel sans s'être assuré auparavant de leur non toxicité par des résidus inhalés, et que leurs utilisations ne dégradent pas les matériaux.

Aucun contact entre un masque souillé (à laver) et des articles vestimentaires propres ne doivent avoir lieu.

1. Nettoyer le lave-linge en procédant à un rinçage à froid avec de la javel ou le faire tourner à vide à 60°C ou 95°C sans essorage.
2. Mettre les équipements de protection nécessaires avant la manipulation des masques souillés (gants, masques, blouses jetables, etc).
3. Lancer un cycle complet de lavage (mouillage, lavage, rinçage) à 60 °C pendant 30 minutes au minimum.

### **4. Séchage des masques**

Il est recommandé un séchage complet du masque dans un délai inférieur à deux heures après la sortie de lavage. Les masques ne doivent pas sécher à l'air libre (utilisation de sèche-linge dont les filtres sont systématiquement nettoyés, ou séchoir...)

Une inspection visuelle (avec des gants de protection ou des mains lavées) doit être réalisée après chaque cycle de lavage. En cas de détection de tout dommage du masque barrière (moindre défaut d'ajustement, déformation, usure, etc.), le masque doit être jeté.

### **5. Erreurs à ne pas commettre**

1. Le masque ne peut pas être utilisé pour la protection vis-à-vis des produits chimiques.
2. Le masque ne doit pas être congelé. L'agent viral est conservé et à 4°C il ne perd pas son caractère infectieux.
3. Les règles de distanciation sociale d'un mètre doivent être respectées malgré le port du masque.